



Compte-rendu du Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail de la DISI Pays du Centre du 27 juin 2016

La réunion s'est tenue sur la journée.

L'ordre du jour :

1. Présentation de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2016.
2. Règlement intérieur du CHSCT de la DISI février 2016.
3. Examen du budget CHSCT pour 2016.
4. Point sur le plan annuel de prévention 2016.
5. Examen des registres santé et sécurité au travail et accidents de service.
6. Présentation de l'organisation du temps de travail des gardiens et veilleurs de nuit.
7. Questions diverses.

M. Chapon présidait cette instance.

Présents :

- Les responsables des ESI de Nevers et de Clermont Guichard et Parlette.
- L'ISST (Inspecteur Santé-Sécurité au Travail) M. Thiebaut
- Mme Cazenave
- M Choulant

Absent : le responsable de l'ESI Limoges qui était excusé.

➤ **Au regard du contexte social de notre pays, la CGT a fait lecture d'une déclaration liminaire :**

"Monsieur Le Président, nous allons tenir notre CHSCT où nous travaillons à améliorer les conditions de travail de nos collègues. Vous comprendrez donc que nous ne pouvons pas faire abstraction dans nos propos de cette loi travail qui si elle s'applique sera responsable de la généralisation du dumping social.

Alors que cette année nous fêtons les 80 ans du Front Populaire avec la création des congés payés, de la sécurité

sociale, etc..., le gouvernement actuel dit de gauche veut imposer cette loi travail que nous rebaptisons : réforme "travail précaire". Son application aurait des conséquences importantes sur les conditions de travail des salariés du privé mais également pour les fonctionnaires car nous sommes confrontés aussi aux mêmes logiques, aux mêmes choix, aux mêmes politiques.

Depuis 4 mois, les mobilisations s'enchaînent et ne faiblissent pas.

Mais la semaine dernière, un cap supplémentaire a été franchi par le gouvernement avec le reniement de nos droits fondamentaux constitutionnels les plus élémentaires avec l'interdiction de manifestation.

Certes une manifestation interprofessionnelle parisienne a pu se dérouler jeudi 23 juin mais avec un itinéraire plus court que celui de clermont-Ferrand et la fouille au corps imposée à chaque manifestant-e.

Les représentants CGT tiennent à réaffirmer que le droit de manifester est un droit fondamental !

Ce gouvernement ne peut pas le bafouer et opposer la nécessaire sécurité à la liberté d'expression et d'actions.

Nos libertés ne sont ni négociables, ni ajustables.

Les représentants CGT disent :

- *Stop à la négation du dialogue social !*
- *Stop à la stigmatisation du mouvement social !*
- *Stop au projet de loi Travail !*

Par contre les représentants CGT condamnent fermement toutes les violences qui ont eu lieu lors de ces mobilisations. Le comportement de ces casseurs s'apparente à des comportements de provocateurs au service de causes qui n'ont strictement rien à voir avec l'objectif de l'immense majorité des manifestants et leurs actions servent de prétexte y compris à la volonté d'interdiction des manifestations."

→ Réponses du Président :

Comme d'habitude il n'a pas tenu à s'exprimer sur le contexte politique.

Il a précisé que les fonctionnaires ne sont pas concernés par cette loi travail d'où son absence de commentaire.

En réponse à la CGT sur la mobilité en cas de changement d'employeur qui concerne également les fonctionnaires, le Président s'est fait le fidèle porte parole de la Direction Générale. ==> Les fonctionnaires « n'auraient pas à se plaindre » car ils ont le maintien à résidence, une prime d'accompagnement et pour les informaticiens l'assurance du maintien sur place lors d'une évolution de carrière.

La CGT tient à attirer l'attention de tous car rien n'est figé, pour preuve : chaque année l'administration reprecise si oui ou non elle continue d'appliquer ce maintien sur place pour les informaticiens.

Sur l'évolution de la gestion de agents et des conditions de travail qui ne sont pas si idylliques, la CGT a pris pour exemple les départements où nos collègues bloquent des centres.

Le Président a expliqué que ces actions ne concernaient que très peu de départements donc ce n'est pas significatif d'un malaise général à la DGFIP. Ces départements pourraient avoir des problèmes locaux.

En clair, les agents de la DGFIP sont satisfaits puisqu'ils ne se mobilisent pas.

1) Présentation de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2016.

L'Inspecteur Santé-Sécurité au Travail (ISST) M. Thiebaut, le remplaçant de M Espinasse, a présenté les directions qui sont dans son champ d'intervention : 8 DDFIP (Auvergne-Limousin-Loire), 2 DISI (notre direction et celle de Rhône-Alpes-Bourgogne) et l'école des mines de St Etienne.

Le nombre d'ISST passe à 23 pour couvrir tout le territoire et 1 sera positionné sur le service de veille-juridique à Paris.

À retenir des orientations ministérielles :

- Rappel de l'importance de la signature des Plans Annuels de Prévention (PAP) => les directeurs locaux engagent leur responsabilité en les signant.
- Les risques qui appellent une attention particulière de la part des CHSCT sont :
 - risque de chute => le 1^{er} au regard des arrêts de travail.
 - risque routier => chercher une optimisation dans l'organisation des déplacements.
 - prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) => important au vue du nombre de situations rapportées dans les DUERP dont les solutions sont le plus souvent d'ordre organisationnel.
 - prévention du risque d'incendie et de panique => important mais moins signalé par les agents.

A l'ESI de Nevers, un test alarme incendie sera organisé afin de vérifier dans la salle blanche, si des agents avec des bouchons d'oreilles travaillant dans les faux planchers entendent bien l'alarme et voient bien les gyrophares.

Suite à un audit ministériel sur le risque de discrimination lors du retour au travail après une longue maladie, un guide a été réalisé => il est mis en ligne sur site Alizé, à disposition des services RH.

Les moyens pour conduire des actions :

- formation des nouveaux membres des CHSCT
- formation des gestionnaires de sites (relais assistant de prévention) pour les sites de plus de 50 agents.
- crédits reconduits => soit 129,77€ par agent.
- 4 ergonomes sont rattachés au ministère, et un accord-cadre a été signé avec 4 cabinets d'ergonomie du privé.
- pour pallier au manque de médecin du travail
 - => mise en place du dispositif du « médecin collaborateur »
 - => mise en place d'une continuité de service sur la base du volontariat avec un médecin d'un département limitrophe plus une priorisation des visites médicales à effectuer.
- les équipements des cabinets médicaux devront être remplacés en priorisant les cabinets les plus fréquentés.

Il est à déplorer une dégradation des conditions de travail des médecins avec une diminution des effectifs d'infirmières (20 pour tout le territoire) et des secrétaires.

2) Règlement intérieur du CHSCT de la DISI février 2016.

Un diaporama est mis en ligne sur le site du ministère Alizé.

À noter que pour évaluer l'importance d'un projet, le critère du nombre d'agents n'est plus significatif => La qualification de l'importance est fixée en réunion du CHSCT.

3) Examen du budget CHSCT pour 2016.

Avec l'ensemble des actions déjà menées plus celles présentées à cette réunion, nous aurons utilisé la totalité des crédits, soit 44 054 €.

Dernières actions décidées par ESI :

Guichard => achat Porte document, installation d'une ouverture automatique en cas d'incendie pour un des skydômes qui n'en était pas pourvue, casques anti-bruit, évaluation des Risques Psycho-Sociaux, formation conduite et formation électrique.

Parlette => achat luminaire sur pied.

Nevers => fenêtre du logement du gardien nécessaire mais cette dépense sera prise en charge à 100% sur les crédits généraux de fonctionnement.

Limoges => plusieurs tapis anti-fatigue, 1 fauteuil adapté

4) Point sur le plan annuel de prévention 2016.

Des formations mentionnées dans le PAP sont encore à faire d'ici la fin d'année.

Réponses apportées à la demande de la CGT =>

– la direction fera le point avec l'antenne du SAFI de Lyon, chargée de la gestion et de l'expertise immobilière ministérielle sur le problème d'étanchéité à l'ESI Clermont-Parlette.

Des experts du SAFI devaient venir en juin....

– concernant de futurs travaux de réfection pour le restaurant administratif de Clermont-Guichard, une réflexion est en cours. La direction communiquera ultérieurement.

) Examen des registres santé et sécurité au travail et accidents de service.

Guichard : odeur en sous-sol partiellement résolu, local a vélo sans évolution pour l'instant

Parlette : gestion des bacs jaune revue

6) Présentation de l'organisation du temps de travail des gardiens et veilleurs de nuit.

La CGT a exposé la demande des veilleurs de nuit de l'ESI de Nevers concernant leur module d'horaires. La direction étudiera leur demande et rencontrera les agents.

7) Questions diverses :

- À la demande de la CGT, l'ISST, M Thiebaut fera un point sur le dossier amiante au prochain CHSCT.
- Concernant les visites médicales spéciales des services AT-ORDO et ADO, le médecin a signalé qu'une réévaluation nationale des risques professionnels sera faite dans un an et demi. Le but est d'obtenir un cadrage national par métier et par conséquence au sein de services similaires dans la même direction locale. En attendant, il propose de ne pas modifier les périodicités des visites ce que l'ensemble des membres du CHSCT a validé. Dans 1 an ½, suite au CHSCT ministériel, notre CHSCT devra également mettre à jour les risques professionnels inhérent aux activités des agents de la DISI et en même temps s'interroger sur la périodicité des visites médicales.
- La CGT a signalé que les demandes des collègues de la CID de la Corrèze, notamment l'aménagement de leur véhicule, n'avait pas encore fait => la direction va y remédier.
- La CGT est en attente d'une proposition de la part de la direction pour effectuer une autre visite d'une CID excentrée => la direction nous transmettra une proposition.
- ESI de Nevers => une étude sera faite pour un meilleur accès à la douche (demande des agents)
- Suite à la demande de la CGT concernant l'interdiction d'utilisation d'emballage plastique non biodégradable depuis 2016 (ex : film d'emballage du courrier) => la direction générale mène une étude pour 2017.
- La CGT souhaite avoir un point sur les recherches pour un chariot électrique « pousse bobine » ainsi que sur les conditions d'utilisation des toners à l'EIFI => l'ISST, M Thiebaut, se renseigne et nous communiquera les informations.

Les représentants CGT présents à cette réunion :

- Alain Bost (Clermont-Guichard) et Francis Reix (Limoges) en qualité de titulaires
- Pascale Baldo (Clermont-Guichard) en qualité de suppléante
- Sylvie Marcel (Nevers) en qualité d'experte.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tracts et comptes-rendus sont en ligne sur : <http://www.financespubliques.cgt.fr/631/>

